# HISTOIRE

## DE LA TRIBU

# DES OSAGES.

IMPRIMERIE DE C. J. TROUVÉ,
rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 16.

# HISTOIRE

## DE LA TRIBU

# DES OSAGES,

PEUPLADE SAUVAGE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE,
DANS L'ÉTAT DU MISSOURI,
L'UN DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE;

ÉCRITE D'APRÈS LES SIX OSAGES ACTUELLEMENT A PARIS;

**PAR M. P. V.**

Suivie de la Relation du Voyage de ces Sauvages, et d'une Notice historique sur chacun de ces Indiens célèbres dans leur tribu par leurs exploits guerriers.

**PARIS,**

CHEZ CHARLES BÉCHET, LIBRAIRE,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 57,
ET CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

A RENNES, CHEZ DUCHESNE, LIBRAIRE, RUE ROYALE.

**1827.**

# PRÉFACE.

Depuis quelque temps, l'usage des préfaces est devenu si fréquent, qu'on peut, sans paraître trop ridicule, en faire jusqu'à trois ou quatre pour le même ouvrage.

Heureux effet des progrès des lumières et de la civilisation! nous sommes parvenus à faire lire des volumes entiers de préfaces, pour donner le plan et l'analyse d'un ouvrage qui, *chassant* (1) au composteur, échappe toujours au lecteur à l'instant où il croit mettre l'œil dessus.

(1) Terme de typographie.

Les préfaces sont si nombreuses, qu'on a été forcé de recourir au système de classification pour les déterminer, tout ainsi que les naturalistes ont été obligés de le faire pour faciliter l'étude des insectes.

La grande division des préfaces est en : 1° *préfaces générales :* ce sont celles que l'on met en tête des œuvres complètes d'un auteur ; elles peuvent être fort longues ; on n'en a point encore déterminé la dimension; 2° *préfaces spéciales* à chaque ouvrage : elles ne doivent pas avoir plus des deux tiers de la longueur de l'ouvrage auquel elles se rapportent, à moins cependant que cet ouvrage ne soit extrêmement court, auquel cas elles peuvent être deux fois plus longues que lui ; 3° *préfaces des éditions :* celles-ci sont les plus nombreuses ; on en trouve jusqu'à trois ou quatre en tête de chaque ouvrage particulier ; on les distingue comme suit : préface de la pre-

mière édition, préface de la seconde édition, préface de la troisième édition, préface de la quatrième édition, etc., etc., etc.; on peut en faire autant qu'on veut : il n'est cependant pas d'usage encore d'en placer plus de douze en tête de chaque ouvrage; mais il est reçu de mettre entre chacune, sous le titre de *note* ou *d'avis sur telle préface*, une autre production qui n'est autre chose que la préface de la préface dont elle traite.

Tel est le moyen ingénieux à l'aide duquel on parvient à grossir les œuvres d'un auteur estimé. L'éditeur de tant de préfaces, écrasé par leur nombre, crie alors : *aidez-moi!* et, au risque d'être monseigneurisé *vicomte des préfaces*, il introduit dans la bibliothèque de ses souscripteurs vingt-sept petits volumes d'un auteur dont les œuvres complètes pourraient se réduire à dix volumes ordinaires, même

en y insérant tout ce qui est sans aucun intérêt pour les contemporains, pour la postérité, et pour la réputation de l'auteur.

Sauvage de l'Amérique septentrionale, peu familiarisé avec les brillantes manières de la civilisation, je ne possède point encore l'art d'improviser des volumes sans sujet. A ce titre, mes lecteurs, si j'en trouve, voudront bien m'excuser de ne pas leur offrir d'autre préface que celle-ci.

# HISTOIRE

## DE LA TRIBU

# DES OSAGES.

## CHAPITRE PREMIER.

### ORIGINE DE CETTE PEUPLADE.

Nous n'entreprendrons point de résoudre la grande question qui divise les savans historiens, sur le point de savoir si les Sauvages de l'Amérique septentrionale descendent, ou non, des anciens patriarches, et si le nouveau continent a ou n'a pas peuplé l'Europe. Nous nous bornerons à rapporter ici littéralement une note insérée au *Journal des Voyages* (1), t. 15, pag. 367 et 368.

---

(1) Nous aurons souvent occasion de citer cet excellent ouvrage, plein de documens précieux, et remarquable surtout par son exactitude.

« Guillaume Penn, le premier, manifesta
» l'opinion que les indigènes de l'Amérique
» descendent des dix tribus d'Israël. Il établit
» son opinion sur des ressemblances, et même
» sur quelques conformités de langage, de traditions, d'usages, de rites et de gouvernemens.
» Le docteur Boudinot, de Philadelphie, ajouta
» beaucoup aux recherches de G. Penn, et présenta une liste comparative de mots hébreux
» et de mots tirés des dialectes américains, qui
» ont la même signification. Plusieurs de ces
» mots sont identiques.

» Les usages civils, mais surtout les croyances, les pratiques, les traditions religieuses,
» recueillies par Charlevoix, Adair, Briant-Edwards, Beattie, Batram, Mackenzie, viennent appuyer l'opinion de Boudinot, qui
» trouve chez des tribus indiennes même une
» arche sainte, qu'on portoit à la guerre comme
» chez les Israélites. M. Howitt, qui a publié
» dernièrement ses observations faites en 1819
» dans un voyage aux États-Unis, avance que
» lui-même, autrefois, envisageait cette opinion comme fantastique, mais que ses recherches l'ont conduit à croire, comme G. Penn,
» Boudinot, etc., que les Américains descendent des enfans du patriarche Jacob. »

Nous ajouterons à cette note l'opinion de M. David Delaunay, qui a pris sous sa conduite les six Sauvages osagiens qui sont en France. Ce colonel américain, Français d'origine, habite depuis plus de vingt-sept ans la Louisiane, où il a été à même d'observer les mœurs des tribus dans l'Amérique septentrionale.

Cet officier nous affirme que, plein de l'idée des peuples de l'antiquité, lorsqu'il arriva en Amérique, il se crut transporté dans les siècles obscurs de l'histoire ancienne, en voyant les Sauvages des bords du Missouri.

Leurs mœurs simples mais sévères, leur attitude fière, leur air noble, leur cœur hospitalier, et leur manière de se draper, lui représentaient tour à tour l'image imposante d'un Hébreu, d'un Grec et d'un ancien Romain.

En étudiant les mœurs de ce peuple, leur manière de faire la guerre, la concision et l'éloquence de leurs harangues, leurs augures et leurs cultes, il trouva le moyen de perpétuer l'illusion, et se convainquit qu'en effet il vivait avec les enfans d'Israël.

Mais de ce point d'histoire qui semble aujourd'hui démontré, tirera-t-on la conséquence que ce que nous appelons l'ancien continent doit sa population au nouveau?..... Encore une fois,

nous n'aborderons point cette question grave, dont l'examen nous entraînerait trop loin du plan que nous nous sommes tracé.

Tout ce que nous pouvons dire sur ce sujet important pour l'histoire, c'est que tout concourt à démontrer que ce que nous sommes convenus de nommer le nouveau continent, a été habité par un peuple guerrier, connaissant l'art des fortifications et des retranchemens, par un peuple nombreux, possédant au plus haut point la connaissance des arts libéraux, et par conséquent jouissant des douceurs de la civilisation. Au nombre des témoignages historiques qui déposent de ces faits d'une manière certaine, sont les monumens antiques dont les bords du Missouri sont surchargés; ces groupes de pyramides tumulaires léguées par les générations anciennes à la postérité, comme preuves énergiques de leur passage sur cette partie du globe.



## CHAPITRE II.

### TERRITOIRE.

La tribu des Osages est l'une de celles qui habitent les bords du Missouri, rivière considérable qui prend sa source dans les montagnes pierreuses près les confins de l'Amérique septentrionale et de la Colombie du nord, et qui, après un cours de douze à treize cents lieues (suivant Vosgien), dans lequel elle arrose la Louisiane, vient se jeter dans le fleuve Missis-sipi, au pays des Illinois, tout près de la ville de Saint-Louis.

Cette vaste contrée, aussi riche en souvenirs historiques qu'elle est fertile en productions naturelles et peuplée de gibier, peut être considérée comme un terrain classique de l'art des fortifications, lorsque l'on considère les restes d'antiquités qui la couvrent, et qu'on lit avec un grand intérêt dans le tome 6, pag. 271 à 294 du *Journal des Voyages*.

Ces monumens historiques attestent qu'un peuple guerrier, nombreux, éclairé, a cultivé le sol de la Louisiane long-temps avant la découverte de cette partie du monde par les nations modernes.

Ces peuples, quels sont-ils? Serait-ce une colonie de Gallois ou de Danois, qui par hasard auraient abordé dans ce pays vers le douzième siècle, comme le pensent quelques écrivains?... Nous ne pouvons admettre cette version, combattue par le savant Robertson et par les rédacteurs du *Journal des Voyages.*

Nous pensons avec M. Dewit Clinton, président de la Société littéraire et philosophique de New-Yorck, que les restes des anciens ouvrages qui couvrent les bords du Missouri prouvent suffisamment qu'avant l'arrivée des Européens ce pays avait renfermé un peuple nombreux qui demeurait dans des villes défendues par des fortifications, qui cultivait l'agriculture, et qui se trouvait à un plus haut degré de civilisation que les nations sauvages qu'on y rencontre aujourd'hui.

Mais, dans l'ignorance où nous sommes sur l'histoire de ce peuple tout-à-fait inconnu, puisque les écrivains français et hollandais qui se sont occupés du nouveau continent ne l'ont

considéré que sous le rapport de ses richesses, et nous ont laissé des notions de ses mines et des progrès qu'a faits le christianisme, sans nous rien dire de son histoire antérieure : dans cet état, nous ne pouvons hasarder de conjectures sur cette intéressante question de l'histoire. Tout ce que nous pouvons dire avec conviction, c'est qu'il est impossible d'admettre que les huit cent soixante-onze personnes qui se sont embarquées en 1170 à bord de dix bâtimens, sous les ordres du prince Modoc, aient étendu leur empire depuis la rivière du Cuivre jusqu'au Mississipi, et se soient ensuite éclipsées sans laisser d'autres traces de leur existence que des retranchemens de terre.

Ne semble-t-il pas ridicule en effet d'attribuer à cette petite colonie de Gallois partie pour l'Ouest il y a six à sept cents ans, des travaux aussi multipliés, et qui couvrent une surface aussi étendue depuis l'embouchure du Mississipi jusqu'au Nord? Comment, dans aussi peu de temps, cette petite troupe aurait-elle pu se multiplier d'une manière aussi prodigieuse, malgré les guerres qu'elle a dû avoir à soutenir contre les indigènes? comment, après la conquête de cet immense territoire, a-t-elle pu le couvrir de villes et de monumens? comment a-

t-elle pu y faire fleurir les arts et les sciences? comment surtout enfin aurait-elle disparu sans laisser de traces de son sang, de ses arts et de sa civilisation?

Qu'elle est plus naturelle l'idée que les peuples sauvages qui habitent les bords du Missouri descendent d'un peuple ancien!... Déjà nous l'avons dit, le langage, les mœurs, les costumes de ces peuplades rendent cette version facile. Ajoutons encore que l'architecture des nombreuses pyramides tumulaires qui couvrent leur pays sont des témoins presque irrécusables de cette vérité historique.



# CHAPITRE III.

## NATIONS QUI HABITENT LES BORDS DU MISSOURI.

Les peuplades ou tribus qui habitent les bords du Missouri sont nombreuses, parce que chacune est peu considérable. Suivant un dénombrement fait en 1820, le Missouri, d'après le *Journal des Voyages*, tom. 17, pag. 123, se composait de 66,586 personnes, sur un territoire de 445,334 milles carrés, ou 148,444 lieues 2/3 carrées d'étendue, ce qui donne une personne par 11 milles carrés, ou 3 lieues 2/3 carrées. En supposant donc un partage égal du territoire entre les habitans, chacun aurait 3 lieues 2/3 carrées de terrain.

Déjà on s'aperçoit que, pour occuper un aussi grand territoire, les peuples doivent être éloignés les uns des autres; cet éloignement doit être dans la proportion de la population des nations, et dans la proportion inverse de leur multiplicité.

Les peuples rouges du Missouri sont au nombre de treize, savoir : Osages, Kansès, Sioux, Panis-Loups, Panis-Républicains, Grands-Panis, Ponkas, Padoukas, Ricaras, Maudanne, Corbeaux, Gros-Ventre et Pieds-Noirs.

Quels que soient les rapports qui existent entre ces peuples dans le langage, dans le costume, dans la manière de vivre, de faire la guerre, de chasser, dans la forme de leur gouvernement et dans leurs croyances religieuses, ils ont cependant tous des caractères particuliers qui les distinguent, et que l'auteur de la Notice historique imprimée au Havre sous le titre : *Des Indiens osages*, n'a pas eu soin d'observer ; ce qui l'a fait tomber dans des erreurs telles, qu'il a dénaturé le caractère de la tribu dont il a entrepris d'écrire l'histoire.

Trompé en cela par les voyageurs dont il a lu le récit, cet auteur n'a pas pris garde que la plupart des personnes qui ont visité les peuples de l'Amérique septentrionale, parlant en général de ces Sauvages, sans en considérer les tribus isolément, ont donné comme caractère, mœurs et habitudes des Sauvages de l'Amérique en général, ceux de telle ou telle tribu qu'ils ont visitée.

Ainsi, par exemple, on se ferait une bien

fausse idée du caractère des Osages, si on les jugeait sur le récit déchirant des tortures souffertes par madame Lewis depuis le 25 mai 1815 jusqu'au mois de mai 1817, récit écrit par elle-même, et publié aux États-Unis en 1818.

L'assassinat de son mari, *scalpé* (1) et brûlé sous ses yeux; la route pénible qu'elle fit au milieu de ces Sauvages, nue avec ses trois enfans, dont l'aîné avait à peine seize ans, et le dernier qu'elle portait à la mamelle; la séparation de ses enfans distribués aux Sauvages, pendant qu'elle-même, devenue le butin d'une famille de ces Sauvages, est mise sous la domination d'une vieille femme qui se plaisait à irriter ses douleurs en lui rappelant sans cesse qu'on allait immoler ses enfans, objets de ses sollicitudes et de son désespoir, que bientôt on scalpellerait, et qu'on la forcerait de boire dans leur crâne; les tortures auxquelles on a soumis son corps, en la forçant de traverser à nu les buissons les plus épais, et de danser sur les ronces et les pierres tranchantes, pour lui faire appren-

---

(1) C'est ainsi que l'on nomme l'opération à l'aide de laquelle les Sauvages de l'Amérique septentrionale enlèvent soit le crâne, soit le cuir chevelu de leurs victimes ou de leurs ennemis morts en combattant.

dre, disait-on, la danse qu'elle exécuterait le lendemain à la fête, qui devait avoir pour objet l'assassinat de ses enfans; et mille autres cruautés plus atroces encore inventées par ces cannibales, et que la plume se refuse à retracer.

Des actes de cette nature, qui dépeignent la cruauté de certains êtres, que l'on doit considérer comme de déplorables erreurs de la nature, ne pourront jamais servir de règles certaines pour caractériser une nation, quelle qu'elle soit.

Rien d'ailleurs, empressons-nous de le faire remarquer, rien dans le récit de l'infortunée veuve Lewis, n'indique que ses tyrans appartiennent à la tribu des Osages. Dans tout le cours du récit de ses souffrances, rapporté dans le *Journal des Voyages*, tome 11, pages 84 à 103, le mot Osages n'est pas une seule fois prononcé.

Une chose certaine, c'est que de toutes les tribus des Sauvages de l'Amérique septentrionale, celle des Osages est la plus voisine de la civilisation, et que, doués d'un naturel humain et hospitalier, les membres généreux de cette tribu auraient, plus que nous, horreur d'une aussi froide barbarie.

# CHAPITRE IV.

## DE LA TRIBU DES OSAGES.

Cette tribu, l'une des plus voisines de la ville de Saint-Louis, compte 1,800 à 2,000 guerriers, ce qui suppose une population de 20,000 âmes.

Ce peuple, simple comme la nature, mais d'un caractère noble, généreux et fier, n'a que des notions bien élémentaires de la politique, de la religion, des arts et du commerce; et son gouvernement, confié à l'autorité d'un chef héréditaire, a quelques rapports avec l'invention moderne des gouvernemens représentatifs.

Le peuple, dit Malte-Brun (*Géographie universelle*, tome 5, page 410), est divisé en trois classes : les guerriers, les jongleurs et les cuisiniers.

On sent que chez un peuple aussi peu instruit, le droit de la légitimité n'est respecté qu'autant qu'il ne se rencontre aucun ambitieux illustre

qui ait le crédit de renverser la dynastie régnante ; cependant ces révolutions s'opèrent rarement.

La forme du gouvernement, dans laquelle on peut trouver quelques rapports avec nos gouvernemens modernes et qui participe aussi de l'oligarchie, est une monarchie tempérée, dans laquelle toutes les affaires importantes sont soumises à l'assemblée des guerriers, qui les décident à la majorité des voix : telle est, du moins, l'opinion de Malte-Brun (*ubi suprà*).

Le monarque n'est pas le seul chef ; quoique son autorité ne s'étende que sur une tribu peu nombreuse, comme elle n'est pas toute réunie dans le lieu où siége le gouvernement, qu'elle est divisée en trois villages, dans chacun de ces villages, il y a un chef principal qui est le lieutenant, ou, si l'on veut, le préfet du souverain, et qui a lui-même trois autres chefs sous ses ordres.

Les autorités sont, pour la plupart, des guerriers illustres qui doivent leur puissance à leur valeur autant qu'à leur naissance.

Tels sont les élémens du gouvernement de la tribu des Osages, sous lequel les sujets jouissent d'une liberté sans bornes.

# CHAPITRE V.

## LOIS.

On sent que chez un peuple dans l'état de nature, la législation se réduit au droit naturel de la défense, et que, quant à celui de la propriété, qui ne s'établit chez les Osages que par la possession, il se réduit à venger par la force le préjudice causé.

Presque tous sans aucune notion de l'art d'écrire, ils ne peuvent avoir de lois que celles que prescrit l'équité; leurs jugemens se rendent les armes à la main. C'est là que l'on peut dire avec certitude que la raison du plus fort est toujours la meilleure.

Ce serait cependant une erreur grave, que de conclure de cette manière de rendre la justice, que les Osages ne connussent d'autre droit que celui de la force; ils ont des notions exactes du droit de propriété; on peut même assurer qu'ils le respectent plus que les peuples civili-

sés, chez lesquels le luxe et la mollesse ont introduit des vices ignorés des peuples sauvages.

Ce n'est presque jamais que sur les membres d'une horde étrangère qu'ils trouvent l'occasion de poursuivre la répression d'un larcin commis sur les chevaux ou sur le gibier.

N'ayant d'autres moyens de poursuivre sur des malfaiteurs étrangers non soumis à leur juridiction, la punition du méfait, ils usent à son égard, ou à celui de sa tribu, qu'ils considèrent comme solidaire, du droit naturel des représailles, qui, ne s'exerçant que par les armes, se décide en faveur du plus fort.

Mais à l'égard du co-tribuaire qui se livrerait au vol, au préjudice de son frère, ce qui est assez difficile à concevoir, puisque, si tout n'est pas commun entr'eux, tout du moins y est en quelque sorte pêle-mêle, ce qui rend la soustraction plus difficile, toutefois, lorsqu'elle est constatée, celui qui en a souffert est autorisé à punir le coupable, et la peine est prompte et terrible.



---

## CHAPITRE VI.

### ARTS, AGRICULTURE, COMMERCE.

Ce n'est pas dans les arts libéraux, absolument ignorés au Missouri, qu'il faut rechercher les preuves du génie de la nation qui nous occupe. Les arts mécaniques eux-mêmes n'y sont exercés que pour le besoin indispensable de la conservation animale.

Ainsi l'architecture, qui chez nous est au premier rang des arts libéraux, se réduit, chez les Américains septentrionaux, à l'adresse de ficher en terre quelques pieux, et à les recouvrir de branches et d'écorces d'arbres pour préserver leur domicile de la surprise des bêtes fauves et de l'intempérie des saisons.

Une natte ou une peau de bison ou d'ours compose le lit de repos sur lequel l'Osage et sa famille se livrent sans soucis aux douceurs du sommeil.

Le reste du mobilier répond à la simplicité du lit et de la loge, qu'ils nomment *wig-wams*; une chaudière en cuivre, quelque vaisselle en terre composent le mobilier du Sauvage de l'Amérique septentrionale.

Il faut cependant ajouter à ces objets les armes et les instrumens aratoires. Ces derniers objets se réduisent à quelques pioches et haches, qui leur sont données par les marchands américains, en échange de leurs pelleteries : les unes servent à remuer la terre; les autres, à baliser le bois et à le couper. Les femmes, qui font tous les travaux domestiques, sèment aussi, à certaines époques, la graine de maïs et de citrouilles, qui, suivant Malte-Brun, sont les seuls végétaux qui contribuent à leur nourriture, et, s'ils en mangent quelques autres, ils sont les productions spontanées du sol.

Les armes, dont nous parlerons au titre des guerriers, sont aussi d'une grande simplicité, quant à celles du moins qui sont dues à l'industrie des Sauvages. Leurs vêtemens sont les objets dans la confection desquels ils excellent.

Cependant, si l'on en excepte la bizarrerie du goût qu'ils mettent dans le choix des élémens dont ils les composent, leur industrie, à cet égard, se bornera à l'art de manier l'aiguille,

art dans lequel les femmes de ces contrées, qui seules s'occupent de ce soin, sont loin de nos savantes couturières.

Les hommes se rasent la tête, à l'exception d'une touffe de cheveux qu'ils laissent croître sur la partie supérieure, et à laquelle ils fixent une plume et un tube d'argent ou de fer-blanc; ils portent un diadême de becs de pic-vert et de canard, qu'ils peignent avec du vert-de-gris et du vermillon. Leur figure est peinte de quatre couleurs; ils emploient pour cet ornement le vermillon, le vert-de-gris, le blanc et le noir. Leur costume se compose d'une couverture de laine drapée sur leurs épaules, à la manière des anciens Romains; leurs jambes sont recouvertes de grandes guêtres de peau, qu'ils attachent à leur ceinture, à laquelle est encore fixé un morceau de drap rouge qui leur passe entre les jambes. Leur chaussure est faite de peau de chevreuil ou de buffle chamoisée. Le reste de l'ornement des hommes se compose de bracelets, qu'ils portent à l'avant-bras, d'un collier formé de plusieurs tours d'une ficelle recouverte de petits tubes de coquillages et de verre, et d'une ou plusieurs plaques rondes, ou en croissant, qu'ils laissent pendre sur leur estomac, et quelquefois jusqu'au nombril.

Les femmes ne se coupent point les cheveux, elles les portent longs, plats et pendans, séparés sur le sommet de la tête par une raie qu'elles rougissent avec du vermillon. Elles ont, comme les hommes, colliers, pendans d'oreilles, plaques sur l'estomac et bracelets. Elles sont vêtues d'une tunique, qui du cou leur descend aux genoux. Lorsqu'elles ne peuvent se procurer d'étoffe pour faire ce vêtement, elles se couvrent les seins d'un morceau de calicot, d'indienne ou de drap, et portent, comme les hommes, une ceinture qui les couvre depuis les hanches jusqu'aux jarrets. Elles ont aussi des *mitas* en peau de buffle ou de bison; mais quand elles peuvent se procurer de l'écarlate pour s'en faire des espèces de pantalons, qu'elles ornent de rubans d'une couleur tranchante, et qui sont cousus en dents de loup, elles sont très-flattées.

Cette parure, grossièrement confectionnée, ne suppose pas une industrie bien perfectionnée, surtout lorsque l'on songe que toutes les étoffes et les instrumens indispensables pour la confection des vêtemens, sont dus aux blancs, auprès desquels les Osages se les procurent par échange.

Le commerce n'est pas plus un art pour les Osages que l'agriculture; il se borne, chez

eux, au troc qu'ils font des produits de leur chasse, contre des objets de peu de valeur.

Abandonnés sans réserve à la cupidité des blancs avec lesquels ils traitent, le commerce qu'ils font est très-recherché des spéculateurs, auxquels, pour des objets de la plus mince valeur, ils livrent des foururres d'un très-grand prix. Ce sont les seules choses qu'ils puissent offrir.

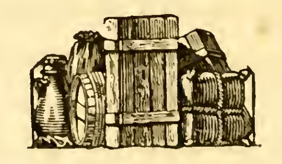
Le commerce, qu'ils nomment la *traite*, se fait, chez eux, avec des courtiers en pelleteries, qui vont dans leurs villages leur offrir des armes et des munitions, des étoffes communes et éclatantes, des couvertures de laine et des articles de quincaillerie.

Quelquefois aussi les Indiens se rendent, soit à Saint-Louis, soit à la Nouvelle-Orléans, pour vendre leurs fourrures. Lorsqu'ils font ces voyages, ils descendent le Missouri sur des radeaux, sur lesquels ils placent leurs marchandises.

Dans leurs transactions commerciales, ils sont d'une loyauté que l'on regrette quelquefois de ne pas rencontrer chez les hommes civilisés. Quoique leur commerce d'échange se fasse toujours au comptant, parfois cependant il arrive que les Sauvages qui vont visiter

Saint-Louis et la Nouvelle-Orléans soient tentés de différens objets qu'ils voient dans les maisons, dans lesquelles ils entrent brusquement et sans cérémonie : on s'empresse de les leur offrir, parce que leurs desirs se portent ordinairement sur des choses de peu de valeur. Le Sauvage reconnaissant, se croyant alors obligé envers celui qui lui donne, ne manque jamais de lui porter le produit de la chasse la plus prochaine, et paye ainsi au centuple l'objet qui lui a été offert.

Nous avons dit que la peuplade des Osages était composée de trois classes de personnes, guerriers, jongleurs et cuisiniers : faisons connaître ce que sont les guerriers, les jongleurs et les cuisiniers.



# CHAPITRE VII.

## GUERRIERS.

C'est surtout chez les peuples sauvages que la maxime, tout homme est militaire, reçoit une juste application. Sans cesse obligés de recourir aux armes pour repousser une agression, et pour défendre leur liberté, leur vie, leurs possessions, les Sauvages sont dans un état de guerre continuel.

Chez eux, la bravoure est la première vertu; le maniement des armes, le premier art; la force, l'adresse, l'agilité et la souplesse physique, les premiers agrémens corporels. Celui qui réunit toutes ces qualités est l'homme le plus révéré, parce qu'il est le plus redoutable.

Tous les efforts de l'éducation tendent à acquérir ces avantages, les seuls véritablement utiles à l'homme de la nature.

Les garçons, jusqu'à l'âge de neuf à dix ans, ne font rien ; les premières années sont consacrées au développement des forces physiques et des organes de l'homme.

Depuis dix ans jusqu'à douze, ils sont chargés de soigner les chevaux, de les conduire au pâturage, de les garder. Ce travail, en leur faisant faire un exercice favorable à la santé, a encore l'avantage de les familiariser avec l'animal qui bientôt deviendra le compagnon de leurs travaux guerriers, et la source de leurs richesses.

Dès qu'ils ont atteint leur treizième année, ils s'exercent au maniement de la flèche, qu'ils décochent avec adresse aux lapins, aux écureuils et aux oiseaux. Dès quinze ans, ils suivent leur père à la chasse et à la guerre, pour s'accoutumer au spectacle du carnage, auquel ils ne prennent part qu'à dix-huit ans, parce qu'alors seulement ils sont assez forts pour repousser l'attaque vigoureuse de l'ennemi, et pour lui porter des coups décisifs.

Outre ces moyens sûrs de former les garçons au métier des armes, les Sauvages prennent encore le soin, non moins efficace, de détour-

ner de lui tout ce qui pourrait énerver son âme et affaiblir son corps.

La première condition qu'une femme exige de l'amant qui aspire à lui plaire, étant des prouesses guerrières, l'amour lui-même est, chez ces peuples, un véhicule puissant pour former le guerrier. Le jeune homme qui, sans avoir aucun titre à la gloire, offrirait son amour, serait repoussé avec dédain de la femme et de sa famille; il deviendrait pour tout le village un objet de dérision. S'il se présente une chevelure à la main, il est sûr de plaire, et bientôt il est heureux.

La danse, qui, chez les peuples civilisés, est un moyen si puissant de séduction, et qui conduit si directement à la mollesse, est, chez les Osages, un nouveau moyen d'entretenir leur robuste vigueur, et d'exalter leur effervescence guerrière.

Ce qu'ils nomment danse ne se réduit pas pour eux à pivoter entre les bras d'une femme, en faisant avec sensualité le tour d'un appartement, dans lequel l'art vient se joindre à la nature, pour provoquer au libertinage; elle ne se réduit pas non plus à sauter devant une

femme en faisant des contorsions de corps plus ou moins ridicules, des mouvemens de jambes plus ou moins subtils.

Chez les Sauvages de l'Amérique septentrionale, la danse a un caractère plus grave, elle a un but plus utile.

Destinée à représenter une action, elle participe du drame; ils en ont plusieurs. La danse de la chasse, dans laquelle ils représentent l'action du chasseur dans les différentes situations d'une journée périlleuse, et joignent aux gestes indicatifs de l'action le récit de leurs angoisses, des périls auxquels ils se sont exposés, et des résultats de leurs efforts.

La danse guerrière est de toutes la plus imposante, ou, si l'on veut, la plus épouvantable. Elle participe de l'escrime, et, sous ce rapport, on peut l'assimiler à l'assaut entre nos maîtres d'armes. Les danseurs s'y présentent armés de toutes pièces, et font le simulacre d'un combat. Elle participe aussi du drame, parce que les danseurs s'interrompent souvent pour raconter leurs exploits dans les combats qu'ils ont glorieusement soutenus, et dont ils représentent l'action. Ces amusemens utiles, auxquels tous

les jeunes gens s'empressent d'assister, entretiennent chez eux l'amour de la gloire, et augmentent leur impatience de signaler leur valeur.

C'est encore dans un but guerrier qu'ils se peignent la figure, s'arrachent la barbe, les sourcils, s'épilent tout le visage, et qu'ils se rasent la tête, sur laquelle ils ne conservent qu'une houpe de cheveux, à laquelle ils donnent la forme de la crinière du casque grec.

Chez les Sauvages, chez lesquels le courage seul, et non la force du corps, caractérise l'homme de guerre, tous les poils du visage, symbole de la force animale, sont soigneusement arrachés. Le cuir chevelu même est rasé, et s'ils conservent une houpe de cheveux sur le sommet de la tête, c'est par un respect religieux pour le droit qu'a le vainqueur de *scalper* le vaincu, qu'ils la laissent, comme moyen de lui faciliter l'enlèvement de ce trophée.

Tout donc, chez ce peuple, concourt à former le guerrier. Sans être, moins que l'homme civilisé, pénétré du sentiment inné de sa conservation, le Sauvage de l'Amérique septentrionale est fier de mourir au champ d'hon-

neur. Celui qui tombe glorieusement sous les coups de l'ennemi, est assuré de laisser une mémoire révérée, et de jouir de l'avenir de l'homme de bien.

L'Osage, ainsi façonné pour la guerre, est toujours prêt à faire campagne. La cause la plus légère suffit pour lui donner une raison légitime de signaler son bras.

Ces hommes, pourvus d'un territoire fertile et abondant en gibier, ne mettent point au rang des causes de la guerre les querelles sur la limitation des frontières; jamais non plus ils ne s'arment pour le triomphe d'un principe politique, ni pour celui d'une maxime religieuse. Sous tous ces rapports, ils sont plus sensés que les peuples polis de la civilisation. Mais une incursion étrangère, suivie de vol, de rapt ou de meurtre; la chasse, par l'un des membres d'une tribu voisine, sur la propriété d'un Osage, sont les motifs fréquens du départ pour la guerre.

Voici comme ils courent aux armes :

Celui qui gémit sur la mort violente d'un de ses proches, sort du village; il se construit une loge à quelque distance, et s'y livre à son déses-

poir : après avoir donné quelques instans à la douleur, il songe à la vengeance.

Il choisit dans la tribu celui de ses frères qu'il juge le plus digne, par son illustration guerrière, de seconder son projet. Il le fait appeler, et lui dit : « Tu vois ma douleur ; les Sioux (ou un » autre peuple) ont égorgé mon père ; depuis lors » je n'ai plus de repos ; son ombre me crie de le » venger ; je veux faire une guerre aux assassins » de mon père. Sûr de ta valeur, c'est toi que » j'ai choisi pour être le chef de cette entre» prise ; tu ne me refuseras pas. »

Ce choix étant un grand honneur, est toujours accepté ; et celui qui est désigné par le partisan ( c'est ainsi qu'on nomme celui qui convoque les guerriers), devient le général pour la campagne.

Ce général, que l'on nomme *chef du parti*, fait à son tour appeler une vingtaine de braves ; il leur expose le projet du partisan, fixe le jour du départ, et les charge d'en instruire les guerriers de la tribu. Ceux-ci, au nombre de trois à quatre cents, se rendent, la veille du jour fixé pour le départ, à la loge du partisan ; ils y déposent leurs cuissards et leurs souliers (mitas et mokossins), et le lendemain matin, à la pointe du jour, de tous côtés les guerriers

accourent à la loge du partisan, lieu ordinaire du rendez-vous pour le départ.

Quand tous les guerriers sont réunis, ils se mettent en marche vers le village du malfaiteur. Le partisan marche sans armes; il porte sur le dos, et suspendue au cou, la peau d'un épervier empaillée; elle est enveloppée dans une peau de chevreuil chamoisée, et d'une grande blancheur. Le tout est recouvert d'une natte.

Dès qu'elle découvre, soit l'ennemi en campagne, soit le village que l'on se propose d'attaquer, la troupe fait une halte, et se repose. Alors le partisan s'approche du chef du parti, et lui remet l'oiseau enveloppé dans la peau de chamois seulement; il retient la natte, qu'il place sur son dos.

L'oiseau est l'augure qui prédit l'issue du combat. Voici comme il est consulté : Le chef du parti se couche sur le dos; il place l'oiseau sur sa poitrine, le bec dirigé vers sa bouche, et dort dans cette position. Aussitôt son réveil, le partisan s'approche de lui, entouré de tous les guerriers, et l'interroge sur les révélations que lui a faites l'augure dans son sommeil. Le chef répond; presque toujours le présage est heureux.

A l'instant du combat, le chef du parti fait

assembler ses guerriers ; tous l'écoutent avec une attention impatiente. Il appelle l'un d'eux, celui qu'il estime le plus, et le revêt de la peau de chevreuil qui a servi d'enveloppe à l'augure qu'il retient et porte sur le dos. Il dit à celui qu'il honore du dépôt de l'enveloppe de l'oiseau : « Je t'ai choisi sur tous nos frères » pour me seconder, parce que j'ai plus de » confiance en toi qu'en aucun autre : tu com- » manderas à ma gauche. »

S'adressant ensuite au partisan, auquel il remet un fusil, de la poudre et du plomb, qu'un jeune homme est venu porter jusque-là, il lui dit : « Nous marchons pour te venger; » tu commanderas à ma droite. » Le partisan lui répond : « Je t'ai chargé de diriger la » guerre, parce que je t'ai jugé le plus capable » de nous conduire à la victoire, et le plus » digne de nous commander. C'est à toi que j'ai » remis l'oiseau interprète de l'avenir; il t'a » présagé un brillant succès ; tu nous as com- » muniqué cette heureuse révélation : chacun » de nous fera son devoir. Et vous, mes frères » (s'adressant aux guerriers), c'est pour moi » que vous avez quitté vos loges, c'est pour ven- » ger la mort de mon père que vous courez au » combat; vous avez vu mes pleurs, vous avez

» eu pitié de moi ; le maître de la vie secon-
» dera votre courage ; il nous a prédit la vic-
» toire, il ne trompe jamais ; comptez sur lui
» comme sur ma reconnaissance. » Puis, après une courte invocation au maître de la vie, ils s'avancent au combat en trois pelotons déployés de front sur la même ligne, au centre de chacun desquels, et en avant, se trouve son chef respectif. La colonne du centre est commandée par le chef du parti ; l'aile gauche par le lieutenant de son choix, dépositaire de la peau de chevreuil ; l'aile droite par le partisan. Ces trois chefs, en fondant sur l'ennemi ou sur le village, exhortent les guerriers qu'ils dirigent à toujours avancer et ne jamais fuir.

Lorsque l'ennemi se présente en plaine et en bataille, le combat est meurtrier, chacun brûlant du desir d'enlever des chevelures ou de frapper du pied l'ennemi qui a mordu la poussière.

L'action de toucher le premier l'ennemi étendu sur le champ de bataille, est une prouesse dont s'honorent les Osages ; c'est, après l'honneur de le tuer, qui seul donne celui de le *scalper*, celui de faire un prisonnier, l'action dont ils font le plus de cas : elle prouve qu'on

était au lieu du danger, et prêt à se sacrifier pour le vainqueur.

Les prisonniers sont traités avec la plus grande humanité. Conduits au village du vainqueur, ils sont donnés aux familles qui ont à déplorer la perte d'un parent. Là, surveillés d'abord avec soin, pour empêcher qu'ils ne s'évadent, ils deviennent bientôt l'objet de l'affection de cette famille, qui les adopte; ils finissent par être assimilés aux autres citoyens.

Il faut cependant excepter de cette conduite généreuse le cas où ceux qui ont fait les prisonniers sont poursuivis. Alors les prisonniers, dont la garde priverait de combattans utiles, sont sacrifiés au besoin de la défense commune, et immédiatement mis à mort.

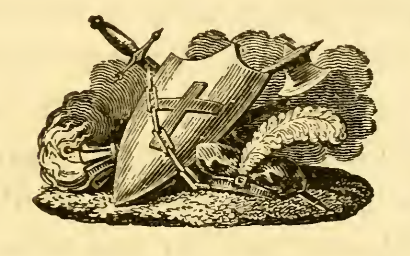
Lorsqu'au lieu de rencontrer l'ennemi en plaine, prêt à livrer bataille, on le surprend dans le village sur lequel on fond en poussant des cris aigus, la vengeance a son terme; elle se borne à la mort de quinze ou vingt personnes, après laquelle on se retire avec quelques prisonniers et du butin.

Mais lorsque les assaillans sont repoussés, et qu'ils laissent des prisonniers, les femmes, que, dans la brochure du Havre, on désigne, page 6, en ces termes : « On a peine à concevoir que les

» femmes, qui ont un extérieur si doux, sont
» si redoutables et si cruelles lorsqu'elles tom-
» bent sur un prisonnier ennemi. » Les femmes, disons-nous, qui ne suivent jamais les partis de guerriers, et qui, par conséquent, ne peuvent jamais, hors ce cas, *tomber* sur un prisonnier; les femmes alors seulement, exaltées par l'horreur du carnage dont elles ont été témoins, et par le tableau des périls auquels leurs époux, leurs frères et leurs enfans ont été exposés, immolent quelquefois les prisonniers dans leur fureur; mais de sang-froid, jamais elles ne s'abandonnent à aucun acte de cruauté; le plus souvent, au contraire, c'est un fait attesté par tous les voyageurs, les femmes qui ont à déplorer la perte d'un parent mort en combattant, adoptent un prisonnier, et reportent sur lui toute l'affection qu'elles avaient pour la personne qu'elles pleurent.

Sans doute qu'il y a des exceptions à cette conduite si noble et si pleine d'humanité. Le sort du prisonnier étant abandonné à la famille qui a perdu un de ses membres, il arrive quelquefois que, dans la première exaspération de la douleur, cette famille ordonne d'immoler un prisonnier aux mânes du défunt. Ici se reproduit encore l'exemple presque unique du récit

de la veuve Lewis ; mais ces actes d'une déplorable vengeance sont tellement rares, qu'on peut les considérer comme des exceptions à la règle générale que nous venons de poser.



## CHAPITRE VIII.

### DES CHASSEURS (1).

La chasse étant l'un des principaux moyens de fortune et de subsistance des Osages, cet exercice, qui a aussi ses périls et ses fatigues, est encore l'occupation de l'homme jeune, actif, vigoureux et habile dans l'art du maniement des armes : c'est dire qu'il est le partage de la classe des guerriers. Chargés de défendre la patrie, ils le sont aussi du soin de pourvoir aux besoins des familles.

Exercés à cet art dès leur enfance, ils sont très-adroits, et d'une rare intrépidité. Leurs armes pour la chasse sont l'arc et le fusil. Ils lancent la flèche avec une telle force, qu'il n'est pas rare de la voir traverser le corps du plus gros animal, et aller tomber à une certaine distance du côté opposé au chasseur. Ce fait est

(1) En langage osage, *hunter*.

atteste par des voyageurs qui en ont été témoins.

Le gibier est abondant ; il consiste en bisons (bœufs sauvages), qui se réunissent en troupeaux, dont le nombre varie et s'élève quelquefois à cinquante ou soixante, en buffles, ours, castors, etc., etc. Les chevaux sont aussi un objet de chasse; mais les Sauvages s'attachent à les prendre vivans ; ils les domptent, et les dressent afin de s'en faire des auxiliaires pour la chasse. Pour se rendre maîtres de ce fier animal, ils essayent de le surprendre, en s'en approchant assez près pour lui jeter au cou une corde en nœud-coulant. Cette chasse se fait à pied. Les Osages sont très-grands marcheurs ; ils parcourent de trente à quarante-cinq lieues par jour, et marchent avec une grande vitesse. Ne se guidant que sur le soleil et les étoiles, ils vont directement à leur but, sans prendre la précaution d'éviter les obstacles que leur opposent les accidens du terrain ou l'épaisseur des bois. Quand ils ont terminé la chasse, qui souvent les conduit fort loin de leurs habitations, ils s'arrêtent un instant pour s'orienter, et ne se trompent jamais dans leur calcul sur ce point. Dès qu'ils savent quelle route ils doivent faire, ils parcourent la ligne droite, et se rendent au but. La chasse

dure d'ordinaire plusieurs jours, quelquefois même plusieurs mois.

Ils y vont plusieurs ensemble, depuis quinze, vingt, jusqu'à cinquante, et même soixante, presque toujours à pied, excepté pour la chasse au bison, qu'ils font à cheval. Lorsqu'ils découvrent un troupeau de ce gibier, ils s'arrêtent pour se concerter; ils adressent une courte allocution à HOUACKANDA, le maître de la vie, pour l'engager à seconder leurs efforts; puis ils entourent le troupeau, montent des coursiers parfaitement dressés pour cet exercice, et lancent des flèches d'une main presque toujours sûre d'atteindre le but. C'est à l'épaule du bison qu'ils visent. Quand l'animal blessé devient furieux, s'agite en tous sens, et s'efforce de s'élancer sur le chasseur, celui-ci dirige son cheval dans le même sens, exécute tous les mouvemens du bison, et continue de lui décocher ses traits jusqu'à ce qu'il l'ait mis aux abois; il le quitte alors pour en poursuivre un autre.

Sur le rapport d'un voyageur, l'auteur de la brochure du Havre s'écrie, page 6 : « L'indien » part-il pour la chasse?... il revient presque » toujours sans rapporter sa proie. Sa femme » lui ôte ses cuissards et ses souliers; elle lui » lave les pieds, garnit le calumet, et attend ses

» ordres. Ma chasse est à telle distance, lui dit
» le Sauvage (l'auteur aurait dû ajouter : et
» dans telle direction). La femme part aussitôt,
» et ce qu'il y a de singulier, c'est que, dans
» ces déserts immenses, la malheureuse Sauva-
» gesse ne s'égare jamais; elle revient chargée
» du gibier. »

Il est impossible de prendre ce récit à la lettre : le produit de la chasse est le plus ordinairement trop considérable et d'un trop grand poids pour que la femme puisse le porter, ni même le traîner. Rectifiant l'attestation irréfléchie de l'auteur havrais, disons que, quelquefois, *rarement*, et non pas *presque toujours*, lorsque le chasseur, fatigué d'une longue course, abat à une courte distance une petite pièce, il la laisse sur le lieu, et envoie sa femme la chercher.



## CHAPITRE IX.

### DES JONGLEURS.

Les jongleurs forment la classe la moins nombreuse; ils se livrent à la médecine, et reçoivent leur diplôme du maître de la vie, qui, dans un songe, leur révèle qu'ils sont appelés à guérir leurs semblables. Leur art est bien plus conjectural encore que celui de nos docteurs, puisqu'il n'est appuyé que sur leurs observations personnelles, augmentées, peut-être, d'une tradition superstitieuse. Les médicamens se réduisent à l'usage de quelques plantes.

Le savoir des jongleurs ne se borne pas à l'art de guérir; ils sont en outre prêtres ou plutôt magiciens, et interprètes des songes. Sous ce rapport, ils exercent une très-grande influence sur les affaires publiques. Ils sont doués en outre de la faculté de la divination, et prédisent l'avenir, qui s'ouvre à leur esprit au moyen de certains sortiléges. Enfin, semblables aux augures et aux

oracles des peuples anciens, ils exploitent la crédule simplicité de leurs compatriotes, ainsi que l'atteste Malte-Brun, dans sa *Géographie universelle*, t. 5, p. 410.

Comme médecins, ils président aux accouchemens laborieux, et sont appelés dans les maladies graves.

Comme sorciers, ils sont consultés dans les affaires publiques, lorsqu'il est question de faire une guerre générale : ils en prédisent l'issue, que le maître de la vie leur dévoile dans leurs songes.

Comme prêtres, ils président à la danse du blé : cérémonie dans laquelle on a pour objet d'attirer la bénédiction du ciel sur les semences.



# CHAPITRE X.

## DES CUISINIERS.

Les cuisiniers, plus utiles et plus nombreux que les jongleurs, rendent des services positifs et en quelque sorte matériels à l'Etat. Sous ce rapport, ils sont plus recommandables que les imposteurs dont nous venons de parler.

Ce sont des hommes hors d'état de faire la guerre et de chasser, et qui, sans parens qui puissent pourvoir à leurs besoins, se consacrent volontairement au culte de Comus.

La profession qu'ils exercent les place dans une sorte de domesticité; mais, pour s'y livrer avec fruit, ils doivent y être instalés par quelques grands personnages, soit par le souverain, soit par l'un des chefs de village, soit par un guerrier illustre, soit par un homme opulent.

Leur nomination à cet emploi se fait avec une grande solennité, en présence de tous les habitans du village, rassemblés à cet effet. Celui qui fait un cuisinier le dote de fourrures, de meubles, de vêtemens et d'un cheval. L'opulence de celui qui fait un cuisinier se manifeste

par la richesse de la dot qu'il lui donne : ce qui prouve que chez les Sauvages eux-mêmes la richesse a son éclat et son culte.

Les cuisiniers sont quelquefois attachés au service d'un particulier; le plus ordinairement ils ne le sont pas, et consacrent leurs travaux au service public.

Outre l'art d'apprêter les mets qui, chez ce peuple, se borne à la cuisson des épis de maïs vert préparés avec de la graisse de bison, à faire bouillir des citrouilles et rôtir des viandes, et à faire un potage d'une espèce de grosses fourmis rouges, mets qui est pour eux le pouding à la chipolata (1); outre cet art, le plus essentiel de tous, les cuisiniers sont encore chargés de convoquer aux festins; l'invitation se fait en

---

(1) Pour se procurer ces fourmis, que l'on suppose être la *formica cephalotes* (fourmi céphalote, décrite par M. de Lamarck ; espèce fort grande, voyageant souvent par quantité innombrable, qui habite aussi l'Amérique méridionale, et qui est abondante sur les bords de la rivière Osage), les cuisiniers envoient des femmes dès le lever du soleil, et à l'instant où cet animal industrieux s'apprête à sortir de la fourmilière pour courir à la picorée : ces femmes enfoncent leurs bras dans la fourmilière le plus avant qu'elles peuvent; les fourmis s'y attachent, et se livrent ainsi à la femme, qui les fait tomber dans un vase destiné à les contenir.

ces termes : *Un tel donne un festin ; venez, et jouissez de sa munificence.* Le refus est une offense. Ce sont encore les cuisiniers qui servent le repas. Ils sont crieurs publics et font les proclamations. Nous verrons dans un autre chapitre que c'est par eux que l'on fait faire les demandes de mariage.

Ne terminons pas ce chapitre sans rapporter la manière dont les Osages traitent les Américains des États-Unis qui les visitent :

Quand un Américain se rend à un village des Osages, l'usage *exige* qu'il se rende d'abord à la loge du chef. Celui-ci lui fait un accueil empressé, lui accorde la faveur insigne de fumer dans sa pipe, et lui fait servir un festin, dans lequel l'Osage, à la manière des anciens patriarches, mange le premier. Les notables du village, à l'exemple du chef, invitent l'étranger à d'autres festins. Quelquefois il reçoit douze à quinze invitations de cette nature dans la même journée; il est obligé de se rendre à chacune, sous peine de faire une grave injure à l'Amphitryon. L'invitation se porte par le cuisinier, qui la fait en ces termes : *Venez et mangez, un tel donne un festin; venez, et jouissez de sa libéralité.* (Malte-Brun, *Géographie universelle*, t. 5, p. 412.)

# CHAPITRE XI.

## DES FEMMES.

Les femmes, que l'on nomme *squaws*, ont une existence extrêmement laborieuse; outre les devoirs de la maternité et les soins du ménage, qui sont leurs moindres occupations, elles sont encore seules chargées de la culture de la terre; et quand elles accompagnent leurs maris à la chasse, ce qui n'a lieu que lorsque toute la tribu va établir un camp de chasse, ce sont elles qui sont chargées du fardeau accablant des objets de campement, des meubles et ustensiles de ménage; souvent elles fléchissent sous le poids : leurs maris sont insensibles à leurs fatigues et ne les soulagent pas. Rendues au lieu du campement, elles ne peuvent même se reposer d'aussi grandes fatigues : ce sont elles encore qui doivent s'occuper de dresser le bivouac. Si les femmes de cette tribu ont une existence laborieuse, elles y jouissent de la con-

sidération la plus grande, et sont l'objet de la constante amitié de leurs maris, toujours prêts à les venger des outrages dont elles seraient l'objet. Chez ces femmes, le sentiment de la maternité existe dans toute sa force; leurs affections, partagées entre leurs époux et leurs enfans, sont vives et constantes : toujours douces, humaines, généreuses, hospitalières, lorsqu'on ne froisse pas leur tendre sollicitude pour leurs enfans, ou qu'on ne leur donne aucune inquiétude pour la vie de leurs époux, elles deviennent furieuses lorsqu'on provoque leur anxiété sur les objets de leurs affections. Telle est la cause des excès auxquels elles se portent envers les prisonniers faits à l'ennemi qui vient troubler la tranquillité de leur village, et y porter le pillage et la mort.

La chasteté est encore une de leurs vertus; les filles attendent avec calme l'époque de leur mariage, qui a lieu, comme chez nous, de quinze à vingt ans pour les femmes, et de dix-huit à vingt-cinq ans pour les hommes. La fille qui s'abandonnerait au libertinage avant le mariage serait méprisée de ses compatriotes et abandonnée de sa famille, empressée de poursuivre le ravisseur, qui est toujours connu au moment des couches, époque à laquelle la fille est tenue

de faire connaître le père de l'enfant. Ce père partage le mépris et l'abjection dans lesquels est tombée sa complice; il est, comme elle, fui des gens qui s'estiment; comme elle, il ne trouve plus à se marier, à moins que des exploits guerriers éclatans, ou de nombreux succès à la chasse, ne viennent effacer les souvenirs de sa faute par une grande illustration, qui prévaut surtout chez les Osages. Quant à la fille, privée de cette voie du retour à la considération, elle est à jamais rejetée au rang des Messalines, et traîne ses jours dans l'opprobre, n'ayant avec les hommes que des rapports passagers et clandestins.

L'adultère de la femme, crime capital, que le mari venge immédiatement et sur sa femme et sur son complice, est extrêmement rare dans cette tribu, qui, comme on voit d'après ce qui précède, a sur la chasteté des femmes et sur l'adultère à peu près les mêmes principes que nous.



# CHAPITRE XII.

## DES ENFANS.

D'APRÈS ce que nous avons dit dans le cours de cet ouvrage, il nous reste peu de chose à rapporter dans ce chapitre, consacré à l'histoire de l'enfance des Osages.

Les femmes y sont assistées dans leurs couches par des matrones, ou plutôt par des commères et des voisines, fortes de leur expérience personnelle. Lorsque l'enfantement est laborieux, elles font appeler un médecin, qui est, comme nous l'avons dit plus haut, un jongleur grossièrement ignorant, mais qui, grâce à ses révélations, se croit propre à tout; espèce d'*omnis homo*, dont l'art, se réduisant à l'imposture, n'apporte d'autre remède que celui de la persuasion, et qui a du moins l'effet de donner la confiance, produit la résignation à souffrir, remonte le moral du malade, et lui donne la force de supporter ses douleurs : la nature fait le reste.

Le médecin n'opère point dans les accouchemens; il se borne à faire des sortiléges, et à ordonner l'application de certaine plante empirique, qui, mise sur le ventre de la femme, a la vertu de faciliter la délivrance; c'est l'herbe à Robert (*geranium robertianum*) des Osages; les sages-femmes exécutent l'ordonnance.

L'accouchement opéré, l'enfant est confié aux soins de sa mère, qui le nourrit à la mamelle jusqu'à quinze ou dix-huit mois. On voit souvent ces petits gaillards courir après leur mère, et leur réclamer le sein. Ce long allaitement n'est pas sans exemple parmi nous, car l'on voit des mères ne sevrer leurs enfans qu'à deux ans; il a pour cause, chez les Sauvages, le défaut d'alimens proportionnés à la délicatesse de l'estomac dans les premiers mois de l'enfance.

Ces infortunés, victimes, comme la trop grande majorité de nos enfans, des soins de leur mère, sont emmaillotés, je dirai mieux, emballés et garrottés de manière à ne pouvoir jouir du mouvement d'aucun de leurs membres, ce qui nuit singulièrement à leur développement, ainsi qu'à celui de leurs organes toujours comprimés. Ainsi empaquetés, on les couche sur une peau mégissée, mais velue, et on les place sur une planche suspendue, à laquelle est fixé un cercle

sur lequel on jette un morceau d'indienne ou autre étoffe, pour les garantir des insectes, et diminuer l'éclat du jour, trop grand pour leurs faibles yeux. Leur martyre est en tout semblable à celui de nos enfans.

Dès qu'ils peuvent se traîner, on les délivre de cette torture ; ils restent nus. Quand ils marchent, on leur donne des mitas. On les revêt ensuite d'une robe ou blouse qu'ils portent jusqu'à ce qu'ils soient en âge d'aller à la guerre.

Dès l'âge de six mois, on leur perce les oreilles d'un certain nombre de petits trous rapprochés. A sept ou huit ans, on joint tous ces trous, qui n'en forment qu'un seul, qui règne dans tout le pourtour de l'oreille.

Jusqu'à huit ou neuf ans, l'éducation des garçons et des filles est la même, c'est-à-dire, ils n'en ont aucune, et ne sont employés à aucun travail. Mais depuis cet âge, les filles, placées sous la direction de leur mère, sont livrées aux travaux domestiques, leur unique occupation de toute la vie. On s'applique à en faire de bonnes femmes de ménage, et on les prépare à devenir bonnes mères de famille.

Les garçons, à neuf ans, sont placés sous la direction des pères ; ils soignent les chevaux, les conduisent au pâturage. Ils s'exercent au

maniement de l'arc, font la chasse aux lapins, aux écureuils, aux oiseaux, comme déjà nous l'avons dit. Cette chasse est pour eux un amusement utile; ils la font en gardant les chevaux au pâturage. Tous les petits garçons du même village gardent leurs chevaux au même pâturage (*haussan*, pointe). Chaque petit gardien est chargé de dix à vingt chevaux, tous ceux de sa famille. Le pâturage est abondant, il est commun. Tant que les chevaux, qui sont au nombre de 1500 à 2000, trouvent à paître sur la même pointe, on les y conduit; quand ils l'ont épuisée, on les conduit sur une autre : ces pointes sont d'immenses prairies.

A seize ans, les garçons quittent le service des chevaux, et suivent leur père à la chasse, armés d'un fusil. Alors ils commencent à tirer le chevreuil, le daim, le bison, le buffle, l'ours. De dix-huit à vingt ans, ils partent pour la guerre, et se marient.

## CHAPITRE XIII.

### AMOURS ET MARIAGES.

Ce chapitre est, après celui des guerriers, le plus intéressant de l'histoire des Osages; il offre le tableau des cérémonies singulières et curieuses qui font connaître les mœurs de cette tribu.

Les amours sont ardens, mais de courte durée : dès qu'un jeune homme a signalé sa valeur dans la guerre et son adresse à la chasse, il songe à son établissement.

Il est rare qu'il soupire plus de quatre à cinq mois pour la belle qu'il veut associer à son sort, ou s'il soupire, c'est en secret; car dès qu'il arrive de la guerre avec quelque illustration, ou lorsqu'à défaut d'occasion de signaler sa valeur dans les combats, il s'est fait une réputation à la chasse, il est certain de faire agréer son amour, s'il s'adresse à une famille de même condition que la sienne.

La manière dont il offre sa main doit paraître bizarre, ainsi que celle dont on célèbre son hymen : toutefois, ces cérémonies, pleines de dignité et de noblesse, tiennent beaucoup des manières des anciens patriarches ; elles sont moins extraordinaires que le résultat du mariage, sous le rapport de l'autorité qu'il confère au mari sur toute la famille de sa femme, et sur toutes les propriétés de cette famille.

Si l'égalité règne parmi les Sauvages de la tribu des Osages, elle n'est pas aussi absolue que nous pourrions le penser : il y existe des distinctions nombreuses, fondées sur l'illustration des familles, sur les richesses, et même sur la naissance, puisque nous avons vu que le droit de successibilité au trône y est consacré. On peut dire la même chose des dignités subalternes, celle de chef de village et autres chefs inférieurs. Ces familles privilégiées forment donc une caste patricienne environnée d'une certaine illustration.

Il est rare qu'il y ait mésalliance entre les Osages, très-soigneux de conserver la gloire de leurs familles : aussi, lorsqu'un jeune homme se propose de s'unir à une fille, il communique son projet à son frère aîné, ou, à défaut de

celui-ci, à son oncle (le père a peu d'autorité dans les familles; c'est l'oncle qui, à défaut de fils en âge d'y exercer l'autorité, est investi de la puissance); il leur fait connaître l'objet de ses vœux, et les consulte sur le choix qu'il a fait. Lorsque les convenances s'opposent à ce mariage, il faut qu'il y renonce et qu'il fasse un autre choix.

Quand il reçoit l'approbation de son oncle, il annonce son mariage au reste de la famille, qui se borne à le féliciter.

Alors il appelle des cuisiniers, leur donne un nombre de chevaux relatif à sa fortune: quelquefois ce nombre s'élève jusqu'à vingt; plus il est considérable, plus l'honneur fait à la future est grand. Le jeune homme enjoint aux cuisiniers de conduire les chevaux à la porte de celle dont il recherche l'alliance, et de les y attacher.

La mission des cuisiniers se borne à attacher les chevaux à la porte de la loge du père de la fille qu'il convoite, et à dire qu'ils viennent de la part d'un tel.

La jeune fille comprend ce que cela signifie, et en fait part à son oncle ou à son frère, qui lui donnent leur consentement, s'ils approuvent

l'alliance. Lorsqu'ils refusent d'y consentir, ils renvoient les chevaux au domicile du jeune homme, qui est forcé de renoncer à ce mariage. Lorsque la demande est accueillie par la jeune fille et par sa famille, les chevaux sont distribués entre ses parens, qui s'empressent d'offrir au futur des présens d'une valeur à peu près égale. Ces présens consistent en chevaux, drap écarlate, fusils, bijoux et ustensiles de ménage.

Ce retour a lieu, par la voie des cuisiniers, la veille du jour fixé pour la cérémonie nuptiale. En conséquence, dès le lendemain soir, entre quatre et cinq heures, les parens de la future, après l'avoir parée de ses plus beaux atours, la conduisent, montée sur un de leurs plus beaux chevaux, à la loge du jeune homme. Elle est précédée de cuisiniers, qui, chemin faisant, proclament le mariage.

La mère et les sœurs du futur courent au devant d'elle, la complimentent, l'aident à descendre de cheval, et la saluent du titre de fille et de belle-sœur. Elles l'engagent à entrer chez elles, ainsi que sa famille; elles la font asseoir sur une natte neuve et des plus belles, étendue au milieu de l'appartement pour la re-

cevoir. Là, elles lui ôtent aussitôt tous ses habits et ses bijoux, et les remplacent immédiatement par d'autres également riches et neufs. Ceux qu'elle avait deviennent la propriété de la mère du futur et de ses sœurs : ils demeurent à leur loge.

Le reste du jour se passe en félicitations et fêtes de famille. Le soir, après le festin, les époux prennent possession de la couche nuptiale, et consomment l'acte du mariage : la chose, du moins, est probable.

Le matin, vers neuf à dix heures, la jeune femme doit encore se séparer de l'époux auquel elle doit les douceurs de l'hymen. Cette fois, du moins, sera la dernière, et sa séparation ne sera pas longue, ce qui contribue puissamment à la faire supporter.

Entre neuf et dix heures du matin, la mariée remonte à cheval, parée de la toilette de noces que lui ont donnée la mère et les sœurs de son mari; elle retourne chez son père non moins pure qu'elle en était sortie la veille, quoiqu'elle n'y rapporte pas tout ce qu'elle avait en partant, et qu'elle ait échangé les inquiétudes, précurseurs de l'hymen, contre des souvenirs délicieux. Son père la reçoit; et si son regard à la

fois affectueux et sévère ne la fait pas rougir, la faute en est aux Dieux qui ne permettent pas aux nymphes des bords de l'Osage de rougir. Cependant, si la constance de la couleur de leur visage, symbole de la constance de leurs affections, les empêche de donner des marques extérieures du trouble pudique qui les agite en rentrant sous le toit paternel, ce trouble se décèle par l'attitude d'une prunelle vive et fatiguée, osant à peine s'élever jusqu'à l'œil observateur du père, qui semble lui adresser l'agaçante allocution de Parny à son Eléonore le lendemain de ses noces :

« Enfin, ma chère Éléonore,
» Tu l'as goûté ce plaisir si charmant
» Que tu craignais, même en le desirant;
» En le goûtant, tu le craignais encore;
» Eh bien! dis-moi, qu'a-t-il donc d'effrayant?
» Que laisse-t-il après lui dans ton âme?
» Un léger trouble, un tendre souvenir,
» L'étonnement de sa nouvelle flamme,
» Un doux regret, et surtout un desir. »

Peu de temps après la rentrée de cette intéressante épouse sous le toit paternel, ses parens envoient un cuisinier, maître né de toutes les cérémonies dans les jours solennels, inviter son mari à s'y rendre. Il obéit immédiatement à cet

appel et s'y rend à pied. Dès qu'on l'aperçoit, le père, le frère et l'oncle de son épouse vont au devant de lui, le saluent du nom de gendre, de beau-frère et de neveu, et l'engagent à entrer dans son nouveau domicile.

Dès qu'il y est parvenu, son beau-père le harangue en ces termes : « Ta famille et la mienne » se conviennent; par ta valeur à la guerre et » par ton adresse à la chasse, ainsi que par ta » conduite, tu as su plaire à ma fille, tu l'as » rendue fière du titre de ton épouse. Viens » habiter avec nous; tout ce que nous possédons » t'appartient. Désormais chef de notre famille » comme propriétaire de nos biens, tout ce que » nous tuerons à la chasse et tout le butin que » nous ferons à la guerre deviendront ta pro- » priété. »

Le gendre, en entrant dans la famille de sa femme, en devient le chef; chacun lui obéit : nouveau propriétaire de tout le patrimoine de la famille de sa femme, tous les membres de cette famille travaillent pour lui; ils n'acquièrent que pour lui, et ils deviennent à leur tour propriétaires de tout ce qu'il acquiert lui-même. Le gibier qu'il abat à la chasse et le butin qu'il fait à la guerre sont répartis entre les membres

de la famille, qui peuvent en disposer à leur gré, sans être obligés de le consulter pour satisfaire leurs caprices. Ces objets seuls exceptés, il est maître absolu du reste, avec l'obligation toutefois de pourvoir aux besoins de tous. On peut assimiler son autorité à celle du père de famille en France, auquel la femme et les enfans doivent obéissance, et qui, plus qu'administrateur des biens de la communauté, peut les vendre sans consulter personne.

Cette institution toute pastorale oblige les membres de la famille à porter une attention scrupuleuse au choix de ce nouveau maître. Outre l'intérêt de la fille, si souvent sacrifié, chez les peuples civilisés, au desir frivole de faire un riche mariage, chaque parent, chez les Osages, est directement intéressé à ce choix, qui presque toujours est justifié par les vertus du nouvel époux.

La puissance du chef de famille serait mal assurée si elle pouvait être partagée par le mari ou par les maris d'une ou de plusieurs sœurs de sa femme; le partage de l'autorité pourrait produire des dissensions domestiques qui rendraient bientôt la vie commune insupportable.

Les Osages ont paré à cet inconvénient, en

autorisant l'époux de la fille aînée à devenir celui de toutes les autres.

La polygamie est permise par les institutions de ce peuple; non-seulement un Osage a le droit de mari sur toutes les sœurs cadettes de son épouse, mais il peut en outre prendre autant de concubines qu'il lui plaît; toutefois sans avoir droit sur les sœurs de ces concubines.

Après avoir consacré le principe que le gendre, homme jeune, belliqueux, actif et de bonnes mœurs, succéderait, dès le jour du mariage, à l'autorité paternelle, afin que la famille fût toujours gouvernée par un homme vigoureux, capable de la faire respecter, si les Osages ont autorisé le chef de famille à prendre plusieurs femmes, c'est encore dans le but de conserver ce chef unique. Ce but serait tout-à-fait manqué, s'ils autorisaient l'époux à prendre des femmes dans d'autres familles, parce qu'alors, devenant chef de plusieurs familles, il pourrait avoir pour l'une d'elles une prédilection nécessairement nuisible aux autres. Une foule d'autres raisons faciles à sentir attesteraient le vice de cette institution, et la rendraient d'une exécution impossible.

Ainsi le mari de la fille aînée peut avoir plu-

sieurs femmes, mais c'est seulement lorsque sa femme a des sœurs. Dans ce cas, au bout de deux ans de mariage, il devient de plein droit l'époux de la seconde fille. S'il y en a une troisième, une quatrième, etc., il n'en devient pas l'indispensable époux; il faut qu'il consulte de nouveau la famille, qui se réserve ce moyen de le retenir dans les bornes d'une sage administration. S'il se conduit en despote, ou s'il administre mal la famille, pour se soustraire à sa tyrannie ou à ses dissipations, la famille choisit un autre maître, qui le destitue et le remplace : ce qui arrive fort rarement, et lorsqu'il y a pour cela des raisons très-fortes de mécontentement.

Le plus ordinairement, l'époux de la première fille devient celui de toutes les autres, en quelque nombre qu'elles soient.

Cet époux de plusieurs femmes est tenu d'avoir pour chacune d'elles les mêmes égards, et de les admettre tour à tour à la couche conjugale, à moins que des maladies n'empêchent l'une d'elles de jouir de ce droit précieux, à la jouissance duquel elles tiennent beaucoup.

On conçoit aisément que la vie commune entre des femmes accoutumées dès leur enfance à la même habitation, à obéir à la même auto-

rité, soit douce et paisible, surtout quand elles jouissent des mêmes prérogatives, et que, soumises aux mêmes obligations, elles goûtent les douceurs d'une égalité parfaite.



## CHAPITRE XIV.

### DE LA VIEILLESSE, DE LA MALADIE ET DE LA MORT.

Chez un peuple sobre, qui ne fait usage d'aucune liqueur forte, et regarde l'eau-de-vie comme une liqueur empoisonnée; pour lequel l'ivrognerie est un objet d'horreur, l'homme doit vivre long-temps. C'est en effet ce qui a lieu dans la tribu des Osages, où, dès quarante ans, l'homme, exempt des fatigues de la guerre et de ses périls, ne se livre à l'exercice de la chasse que comme moyen de distraction, et coule le reste de sa vie dans une douce activité au milieu de sa famille, entouré de l'estime de ses compatriotes et de la vénération de ses enfans. Un adage sacré chez ces Sauvages est : *Obéissance et respect à la vieillesse.*

Dès qu'un Osage est dangereusement malade, il devient l'objet de la sollicitude de ses parens; ceux-ci lui procurent tous les secours de la médecine, qui malheureusement se réduit pour

eux en sortiléges et divinations, remèdes encore moins efficaces que ceux de la médecine chez les peuples civilisés.

A défaut de remèdes positifs, la famille du moribond lui prodigue ses affections; elle entoure son grabat, l'exhorte à supporter ses souffrances, lui offre les consolations d'une amitié sans hypocrisie; elle adresse des supplications au Maître de la vie pour la guérison du malade.

Lorsqu'il succombe, ses parens affligés supplient *Houackanda* de le placer avec les braves et les bons.

Supposant que les morts font un voyage de l'autre côté du grand fleuve, pour aller, s'il plaît au Maître de la vie, habiter un pays où règne un printemps continuel, très-fertile et fort giboyeux, ils les couchent, vêtus de leurs habits guerriers, sur des planches, au milieu d'une petite cabane en bois, recouverte en terre, et mettent auprès d'eux leurs armes et des provisions de bouche.

Ils vont, pendant six semaines ou deux mois, pleurer autour de ce sépulcre, et prient le Maître de la vie d'avoir égard aux vertus du défunt.

Telle est la manière d'inhumer les personnes de la haute classe, les hommes illustres et les riches. Quant aux autres, enveloppés dans une

couverture de laine, ou dans un autre linceul, ils sont jetés dans une fosse profonde de six pieds.

La forme des monumens funèbres varie beaucoup : il en est qui sont de véritables pyramides en pierres; mais ceux-ci, dont nous avons parlé au commencement de cet ouvrage, remontent à une époque très-reculée, et attestent le séjour dans ce pays d'un peuple civilisé et instruit.

Terminons ce lugubre chapitre par un mot sur la découverte récente faite des tombeaux de Pygmées, dans les États de Massachuset's, près de Saint-Louis, sur la rivière Merrimack. Dans un cimetière contenant un grand nombre de fosses, dont les plus grandes n'ont pas plus de quatre pieds de long, les squelettes sont de vingt à trente pouces, la tête fort grosse, et sans proportions avec le corps, dont les os sont fort minces; les dents sont celles d'hommes parvenus à la maturité de l'âge. Si l'on veut se procurer sur cette découverte précieuse des renseignemens curieux et très-détaillés, il faut ouvrir le *Journal des Voyages*, au tome 2, page 243.

# CHAPITRE XV.

## RELIGION.

Ce chapitre, le plus important de tous, puisqu'il doit retracer les rapports extérieurs de l'Osage avec la Divinité, et révéler la croyance de cette peuplade; ce chapitre, dans l'histoire d'un peuple civilisé, serait l'un des plus longs sans doute, et le plus intéressant. Dans l'histoire de la tribu des Sauvages, il offrira un grand intérêt, et se recommandera fortement à la méditation du philosophe; mais dégagé de toute dissertation métaphysique, et réduit au simple énoncé des faits historiques sur le culte, faits déjà en partie connus, il sera succinct.

Les Osages croient en Dieu, qu'ils adorent sous le nom de Houackanda, que l'on peut traduire ainsi : *le Maître de la vie*. Cette dénomination de la Divinité semblerait indiquer que les Osages sont matérialistes, et que leur Dieu, uniquement chargé du soin de présider

aux actions des hommes en ce monde, ne s'en occupe plus dès qu'ils descendent au tombeau. Rien de plus faux que cette induction. Les Osages croient à une vie future, et, sans en avoir une idée bien précise, ils pensent que l'homme juste reçoit dans l'autre monde la récompense de ses vertus, et que le méchant est puni.

La mort n'est donc pour ces Sauvages que le signal du passage du grand fleuve, sur l'autre rive duquel le guerrier généreux, le chasseur intrépide, l'homme vertueux, admis par le grand Houackanda dans un pays délicieux, jouissent de toute la félicité possible. Le méchant, au contraire, en traversant ce fleuve, rejeté par la tempête, voit son esquif brisé sur les bords du départ, et est condamné à traîner une éternité misérable sur ces bords de douleur et de souffrance.

Nous croyons devoir transcrire ici un passage du récit de M. Hunter, racontant l'impression que lui fit l'aspect de l'Océan pacifique au sud de la rivière Colombia, que les Sauvages américains considèrent comme séparant la résidence du Maître de la vie de la demeure provisoire de ses enfans rouges. Il est extrait du *Journal des Voyages*, tome 24, page 56 :

« Nous contemplâmes, dit-il, avec une terreur

» silencieuse les nombreuses difficultés que nous
» avions à surmonter après notre mort, avant
» d'arriver à ces terres à chasses délicieuses, ré-
» servées à ceux-là seuls qui ont fait le bien et
» aimé le Grand-Esprit. En vain nous cher-
» châmes les canots brisés et échoués de ceux qui
» avaient fait le mal, nous ne pûmes en aperce-
» voir aucun; ce qui nous fit espérer qu'ils
» étaient en petit nombre. »

Ces notions grossières sur l'autre vie, toutes fautives qu'elles sont, prouvent incontestablement que les Sauvages de l'Amérique septentrionale croient à l'immortalité de l'âme et à un Dieu rémunérateur et vengeur.

Comme presque tous les peuples, ils croient aussi au génie du mal, dont ils redoutent la funeste puissance; ils l'invoquent par terreur: c'est pour parvenir plus sûrement à le désarmer, qu'ils supplient le Maître de la vie de leur être favorable.

Leur culte est simple comme leurs idées : ils prient Dieu toutes les fois qu'ils ont besoin de sa protection pour la réussite d'une entreprise, soit qu'ils partent pour la guerre, soit qu'ils aillent à la chasse, et dans les maladies de leurs parens; tous les cinq jours ils l'invoquent pour leurs besoins généraux. Cette prière se fait de-

bout, la tête tournée vers le Ciel. Voici en quels termes ils réclament son secours :

« O Maître de la vie, en toi je mets tout mon » espoir! Accorde-moi ta divine protection dans » toutes mes entreprises; fais que ma chasse soit » abondante, que je venge mon pays des ou- » trages de nos ennemis, et que mon bras triom- » phe des meurtriers de mon père, de mes » femmes, de mes enfans, et de ceux de mes » frères (1). C'est toi, tout-puissant Maître de » la vie, que j'invoque; les hommes, faibles » comme moi, ne peuvent rien que par toi; ils » ne peuvent me prêter que leur bras. »

A l'époque de l'ensemencement du maïs, les femmes, seules chargées de ce soin, adressent aussi une prière spéciale au Maître de la vie. Le matin, au lever du soleil, pendant cinq jours consécutifs, elles sortent de chez elles avec une petite quantité de maïs, et adressent la prière suivante au Maître de la vie :

« Voilà le moment de déposer notre graine » dans la terre ; fais que la récolte soit abon- » dante; féconde la graine que je te présente, » et donne-lui le pouvoir de féconder toute celle » que je semerai avec elle. » Après ces cinq

(1) Ce mot est pris pour compatriotes.

jours de prières, elles mettent le maïs fécondé par le Maître de la vie avec celui qu'elles vont semer, et le confondent pendant cinq jours; puis, certaines d'une abondante récolte, elles le confient à la terre. Cette cérémonie, qui a quelques rapports avec les fêtes de Cérès, se fait en présence d'un jongleur. Les femmes, pour s'adresser à Dieu, se mettent nues.

Les prêtres, si l'on peut, sans profaner un titre aussi saint, qualifier ainsi les misérables jongleurs, imposteurs adroits, dont on peut dire avec certitude : ils ne sont pas ce qu'un vain peuple pense; la crédulité fait toute leur science, ne sont intermédiaires entre l'homme et la Divinité que dans cette cérémonie. Chacun, dans ce pays sauvage, adresse directement ses vœux au Ciel.

L'office des jongleurs se réduit à expliquer les songes et à prédire l'avenir, mais seulement pour les événemens de cette vie : ils ne se mêlent pas de préjuger sur la vie éternelle.

L'Osage, très-superstitieux, croit aux revenans; mais jamais il ne les aperçoit que lorsqu'il est seul, et la nuit. On voit souvent le visionnaire rentrer à toutes jambes à la loge, en poussant des cris de terreur, que lui arrache l'idée du fantôme dont il se croit poursuivi.

Cette apparition est toujours un augure effrayant, sur lequel on se hâte de consulter le magicien, qui calme la frayeur ou l'augmente, suivant que son intérêt l'exige.



## CHAPITRE XVI.

### NOTIONS DIVERSES.

Les Osages excellent dans la mégisserie, dans la tannerie et la corroierie. Les pelleteries étant leur seul objet de commerce, ils les préparent d'une manière parfaite. Ils possèdent aussi l'art de colorer les nattes d'une manière vive, variée et durable.

---

Ils sont grands fumeurs; en cette qualité, ils cultivent le tabac et fabriquent des pipes en terre : il font aussi d'autre grossière poterie.

---

Ils sont hospitaliers, avons-nous dit : nous pouvons en offrir une preuve dans le récit d'un fait consigné au tome 24, page 72, du *Journal des Voyages.*

La tribu des Osages était en guerre avec celle des Kansas; quelques Sauvages de cette dernière tribu, éloignés de leur village, et sentant l'impossibilité de se défendre contre les partis nombreux qui parcouraient le pays en tout sens, prennent la résolution de se mettre sous la protection de leurs ennemis : ils leur envoient deux parlementaires. Cette conduite des Kansas est le plus bel éloge que l'on puisse faire de la réputation dont jouissent les Osages dans l'esprit de leurs rivaux.

A l'arrivée de ces deux hérauts de paix, le chef des Osages assemble son conseil, et soudain une députation de dix guerriers part pour annoncer aux Kansas qu'ils seront fraternellement accueillis.

Ils arrivent; la première conférence avec le chef des Osages est pleine de noblesse et digne des plus grands diplomates des nations civilisées : « Nos tribus sont en guerre, dit Kynistah, » chef des Kansas; je les ai laissées en paix il y » a plusieurs lunes, lors de mon départ pour » la chasse; nous n'avions alors aucune inten- » tion hostile contre votre tribu. Je ne puis ga- » gner mes foyers en sûreté; je viens m'asseoir » aux vôtres, et vous demander l'hospitalité. »

C'est ainsi qu'en 1815 Napoléon se confia

sans défense à la générosité du gouvernement anglais, qui, plus vandale que les Sauvages, trahit sa confiance, abusa de sa faiblesse, et se couvrit d'un opprobre qui retentira dans les siècles, et marquera ce gouvernement au coin d'une déloyauté sans exemple dans l'histoire.

Le chef des Osages tendit une main hospitalière à son ennemi sans défense; il lui donna l'assurance de sa protection et de ses égards: il invita les Kansas à s'asseoir à son feu et à fumer dans la pipe de ses frères. Ces hôtes reçurent dans toutes les loges un accueil généreux; partout ils furent l'objet de l'hospitalité la plus touchante.

---

Une erreur grossière nous représente ces hommes comme des antropophages : la vérité est qu'ils ne mangent jamais de viande crue; qu'au contraire ils la font plus cuire qu'on ne la sert sur nos tables, et qu'ils ont plus que nous horreur de la chair humaine. A peine peut-on citer un homme qui, aveuglé par une haine délirante, ait mordu le cœur de son ennemi : acte d'une barbarie atroce, qui n'est pas sans exemple chez les peuples civilisés, lorsqu'ils sont en proie aux horreurs de la guerre civile.

---

Nous avons dit (page 19) que les Osages sont illétrés, qu'ils ne savent ni lire ni écrire; ce qui ne veut pas dire qu'aucune des peuplades de l'Amérique du nord ne contienne quelques savans extraordinaires qui sachent lire et écrire.

L'auteur de la brochure imprimée au Havre atteste, page 21, que « les caractères alphabé- » tiques *étant inconnus*, TOUS (les Sauvages » de l'Amérique septentrionale) se servent de » figures hiéroglyphiques; ils inscrivent leur » correspondance et tous les objets qu'il est né- » cessaire de se rappeler, sur l'écorce intérieure » du bouleau blanc (*betula papyracea*), ou sur des » peaux préparées à cet effet. Des stylets de fer, » de bois ou de pierre, des pinceaux en poil, » en plumes ou fibres de bois, sont les instru- » mens employés pour dessiner ou peindre les » objets les plus saillans du sujet qu'ils cherchent » à rendre : l'imagination du lecteur doit sup- » pléer le reste. »

Cet estimable auteur, qui n'indique jamais les sources auxquelles il puise, nous met dans l'impossibilité d'apprécier le mérite de cette assertion; cependant nous pouvons, avec assu-

rance, soutenir qu'il a été mal instruit; car ce petit passage contient deux erreurs graves : la première, que les caractères d'écriture soient inconnus dans l'Amérique du nord; la deuxième, que *tous* les habitans de cette vaste contrée sont des dessinateurs qui possèdent l'art de reproduire, à l'aide du pinceau, les objets dont ils veulent transmettre le souvenir : cette dernière assertion se détruit d'elle-même.

Quant à la première, elle est démentie par l'anecdote suivante, consignée au *Journal des Voyages*, tome 13, pag. 391, *in fine*.

« Le capitaine Douglas a rapporté à Londres, » des bords du Mississipi, une curiosité fort re- » marquable : c'est une lettre écrite en 1820, » par la tribu indienne de Chippewa, et adres- » sée à celle des Sioux, avec la réponse de cette » dernière. *Elle est écrite* sur l'écorce d'un » bouleau, avec la pointe d'un couteau ou de » quelque instrument pointu. Cette *écriture* est » symbolique ou hiéroglyphique, et fait voir » la manière dont les Indiens de l'Amérique » du Nord se communiquent aujourd'hui leurs » idées. »

Nous possédons nous-même un monument de cette nature : c'est une lettre gravée sur une écorce, et parfaitement écrite.

# CHAPITRE XVII.

## VOYAGE DES SIX OSAGES EN EUROPE.

Les Osages, tribu si éminemment guerrière, professent au plus haut point un sentiment d'admiration pour la nation française, dont la gloire militaire a si long-temps retenti à leurs oreilles. Voisins de Saint-Louis et de la Nouvelle-Orléans, avec lesquels ils ont des rapports fréquens, les Osages, d'ailleurs fort curieux, ont souvent entendu exalter la gloire de nos armées; ils ont su que nos soldats avaient contribué à l'affranchissement des Etats-Unis, qu'ils considèrent comme leur mère-patrie. De là cet enthousiasme pour le Français, qu'ils considèrent comme un peuple de demi-dieux, auquel rien ne peut résister.

Telles sont les causes déterminantes du voyage

que les six Osages que nous possédons méditaient depuis plusieurs années.

Ils se réunirent d'abord au nombre de vingt-cinq pour venir visiter le chef des guerriers blancs (le roi de France), leur premier père, et chassèrent pendant quatre ans pour pourvoir aux frais de ce voyage d'agrément. La mort et les sollicitations de leurs familles réduisirent ce nombre à douze, qui, riches du produit d'une chasse de quatre années, descendirent le Missouri au commencement de 1827, sur des radeaux, sur lesquels ils avaient placé les fourrures qu'ils apportaient à leur premier père, les fonds produits de la vente d'autres fourrures, qu'ils destinaient aux frais du voyage, enfin leurs armes et leurs vêtemens.

Le Ciel, qui se plaît si souvent à renverser les projets des hommes, n'a pas voulu que les douze Osages arrivassent à bon port. Près de toucher à Saint-Louis, leur radeau chavire, et les eaux engloutissent fourrures, argent, armes et bagages. Nos voyageurs sont heureux encore de pouvoir regagner le rivage à la nage, et d'arriver nus, mais sains, à la ville de Saint-Louis.

Ce déplorable événement faillit les contraindre de renoncer à leur projet. Mais les Sauvages sont persévérans.

Ils connaissent à Saint-Louis un guerrier qu'ils ont souvent vu les armes à la main, commander ses frères. Par sa bravoure et par son humanité, ce militaire a depuis long-temps mérité leur confiance; ils savent d'ailleurs que ce chef des guerriers blancs est Français, qu'il doit faire un voyage dans sa tribu; ils le prient de les conduire. Ils n'ont plus de présens à offrir à leur premier père! Qu'importe! ils lui diront qu'ils en avaient, et que le fleuve les a engloutis : il n'en doutera pas, parce qu'il sait qu'ils ne mentent jamais. Ils n'ont pas d'argent pour pourvoir à leur subsistance : leur premier père y pourvoira; le chef de la tribu des Français doit être généreux et hospitalier. Il faut partir. Ils déterminent un armateur à leur accorder passage sur son grand bateau à feu; rien ne les retient.

A l'instant du départ cependant, quelques-uns reculent à l'aspect des périls de la traversée. Six renoncent au voyage; les six autres, quatre hommes et deux femmes, s'embarquent sous les auspices de M. David Delaunay, natif de France, et depuis vingt-sept ans habitant de Saint-Louis, et colonel au service des États-Unis. Avec eux s'embarquent M. Tesson, leur conducteur, habitant de Saint-Louis, et M. Paul

Loise, leur interprète, né d'un Français et d'une femme osage, qui, toujours en rapport avec leur tribu, parle leur langue, et possède toute leur affection; et ils descendent le Mississipi sur un bateau à vapeur nommé le *Commerce*, pour se rendre à la Nouvelle-Orléans, lieu du départ pour le grand voyage. Après une heureuse traversée de cinq cents lieues, ils arrivent à la capitale de la Louisiane; ils y sont accueillis favorablement, et se disposent à s'embarquer pour le grand voyage.

Avant de mettre le pied dans le navire qui doit les transporter dans la tribu des Français, ils s'arrêtent et contemplent encore le fleuve immense de l'Océan.

Marcharthitahtoongah, âgé de quarante-cinq ans, surnommé *l'Orateur*, harangua l'Océan en ces termes :

« Toi, Fleuve, crois-tu nous effrayer? Non.
» Nous sommes partis de notre village pour aller
» voir nos frères les Français, et tous les peuples
» de l'autre côté du grand lac; la mort seule
» peut nous empêcher de faire ce voyage. »

Après cette courte allocution, tous s'embarquent sur le navire américain, le *New-England*, sous le commandement du capitaine Hunt; et,

après une traversée longue et difficile, ils abordent, le 27 juillet 1827, au Havre, à l'embouchure de la Seine.

Il serait difficile de dire laquelle a été la plus grande de la curiosité des Sauvages de l'Amérique septentrionale, en abordant pour la première fois dans un port d'Europe, au milieu d'un peuple dont ils ont une idée si extraordinaire, ou de la curiosité des Français à l'arrivée de six Sauvages rouges. A en juger par l'empressement et par le nombre des spectateurs du débarquement des Osages, on serait tenté de croire que, chez nous, la curiosité était plus grande encore que chez des hommes qui faisaient tant de sacrifices pour nous voir.

La foule était telle sur le quai, sur les cordages, les mâts et les vergues des navires qui entouraient celui sur lequel les six Sauvages rouges venaient d'arriver, que, pour protéger leur débarquement contre les efforts de la multitude qui, en les entourant avec une avidité irréfléchie, pouvait leur causer des accidens, l'autorité fut obligée de recourir à l'emploi de la force militaire, afin de leur frayer un passage du navire à la voiture qui les attendait sur le quai à trois pas du bord. L'hôtel auquel ils furent conduits fut immédiatement assailli, et

ce ne fut qu'au bout de quelques jours de repos, dont ils avaient besoin avant de se mettre en route pour la capitale, et après s'être produits au spectacle, dont la salle ce jour-là fut trop petite, après avoir fait des visites à toutes les autorités et à toutes les personnes notables de la ville, après s'être promenés souvent en calèche découverte dans tous les quartiers du Havre, qu'ils purent se montrer en voiture sans l'intervention d'une escorte protectrice.

Leur costume, leurs armes, la couleur de leur peau rouge-cuivré, la beauté et la régularité de leurs traits sans mobilité, tout en eux était l'objet d'une surprise. Chacun s'efforçait de les approcher, de leur toucher la main, et d'en obtenir un geste gracieux et plein de noblesse. Ils sont invités chez les premiers négocians, qui les fêtent à la ville et à la campagne; les dames offrent aux deux femmes sauvages des objets de leur toilette : boucles, ceintures, bracelets, éventails, boucles d'oreilles, jarretières, bagues, colliers, etc., sont acceptés avec un empressement égal à celui avec lequel ils sont offerts.

Les quatre hommes, quoique de petite taille pour des Osages, ont cinq pieds quatre à cinq pouces; les femmes sont moins grandes en proportion; elles ont tout au plus cinq pieds.

Fatigués de tant de fêtes, et éblouis de tant de choses, ils soupiraient après ces momens de solitude où, réunis chez eux, ils pouvaient récapituler les événemens du jour et ceux de la veille, pour les classer dans leur mémoire, afin de les y conserver pour les raconter à leurs compatriotes. Les choses les plus simples fixent leur attention : un petit chien qui joue dans la rue avec un autre, une vieille femme difforme, un cul-de-jatte, sont les premiers objets de leur surprise. Peu accoutumés à voir chez eux de ces vices de conformation, la première fois qu'ils ont aperçu un cul-de-jatte, ils ont demandé s'il y avait un peuple aussi disgracié de la nature.

Le 7 août, ils se sont embarqués dans un bateau à vapeur, à six heures du matin, pour se rendre à Rouen, où depuis quatre jours la foule qui les attendait se précipitait sur le quai à l'arrivée du bateau du Havre. Pour éviter les accidens que la foule des curieux et leur empressement pouvaient occasionner, on a fait débarquer les Osages à une lieue de la ville : des voitures les y attendaient, et les ont conduits à l'hôtel. Dans cette nouvelle station, ils ont été l'objet du même empressement qu'au Havre : partout ils feront courir la foule. Enfin, arrivés à Paris le 13 août, ils sont descendus rue de

Rivoli, hôtel de la Terrasse. Là, comme à Rouen, la curiosité publique a été déçue : une foule innombrable de curieux se sont réunis pendant plusieurs jours devant la porte de cet hôtel sans pouvoir jouir de leur vue, parce que, venus d'aussi loin pour saluer le chef des guerriers français, leur premier père, ils ont voulu se conformer à leurs usages, qui prescrivent à l'étranger de faire la première visite au chef de la tribu.

Malheureusement l'empressement que témoignaient les Osages à présenter leurs hommages respectueux au Souverain des Français, n'a pu être satisfait aussitôt qu'ils l'auraient desiré, parce que l'étiquette de la Cour et les convenances sociales s'y opposaient : ce n'est que le 21 août 1827, à onze heures du matin, qu'ils ont pu être présentés à Sa Majesté, en son château de Saint-Cloud.

Sa Majesté les a reçus avec toute la bonté d'un tendre père, et a dit au chef qu'il le voyait avec plaisir; *que la tribu des Osages avait toujours été fidèle à la France pendant que leur pays avait été sous sa domination, et qu'il espérait que les Osages seraient également les fidèles alliés des Etats-Unis.* — Sa Majesté adressa ensuite la parole à M. David Delaunay, et lui té-

moigna sa satisfaction sur l'arrivée et la visite des Sauvages. Mme la duchesse d'Angoulême leur accorda la faveur de leur faire voir les Enfans de France, en adressant au chef les paroles les plus obligeantes. — Le chef adressa au Roi le discours suivant : « Mon Grand, dans mon enfance, j'avais entendu parler par mon père de la nation française; je formai alors le projet de la voir quand je serais grand. Je suis devenu homme : j'accomplis mon desir. Je suis aujourd'hui, avec ceux qui m'accompagnent, au milieu des Français que nous aimons tant, et j'ai le bonheur d'être en présence de leur Roi. Nous saluons la France. » — Sa Majesté s'étant retirée, ils furent conduits dans les appartemens du château, et introduits ensuite dans le salon de M. le maréchal duc de Bellune, qui les y reçut avec toute l'aménité possible. Plusieurs dames de la Cour s'y trouvaient. Après avoir pris quelques rafraîchissemens, ils sont repartis pour Paris : ils sont restés une heure et demie à peu près au château.

# CHAPITRE XVIII.

NOTICE HISTORIQUE SUR CHACUN DES SIX OSAGES.

Le plus distingué des six Osages que nous possédons est un prince du sang de la dynastie régnante; il se nomme *Kishagashugah;* il est chef d'un village, âgé de trente-six ans; son épouse et la cousine de celle-ci l'accompagnent. La princesse est âgée de dix-huit ans; elle se nomme *Myhangah*. Sa cousine, âgée de dix-neuf ans, se nomme *Grétomih*; elles sont l'une et l'autre jolies femmes, ont de très-beaux yeux noirs; l'épiderme plutôt verdâtre que cuivré. L'ancêtre de ce petit chef de la tribu des Osages vint en France sous le règne de Louis XIV, qu'il visita, et dont il reçut l'accueil le plus distingué. Flatté de la réception gracieuse que lui fit ce monarque, et de la manière dont, à l'imitation du Roi, tous les seigneurs de la Cour l'accueillirent, ainsi que les

autorités et les habitans de la France qu'il visita, il reporta chez lui l'expression de l'enthousiasme qu'il conçut pour la nation française.

A cette occasion, l'auteur de la brochure imprimée au Havre atteste, page 27, qu'au retour du voyage à la Cour de Louis XIV, le voyageur osagien fit assembler sa tribu et rendit compte de son voyage. Il atteste encore *qu'à ce récit le chef actuel* (celui que nous possédons en France, et auquel il suppose trente-huit ans) *s'écria : Et moi aussi je visiterai la France, si le maître de la vie me permet de devenir un homme.*

Notre estimable auteur, qui confond toujours les lieux, les personnes, les peuples et les temps, pressé par le desir de publier son livre, n'a pas pris garde que, pour faire ce récit, au commencement du 19e siècle, le grand-papa de notre hôte actuel, venu sans doute en France à un âge mûr, sous Louis XIV, dans le dix-septième siècle, devait être bien vieux lorsqu'il électrisait son petit-fils.

Bien persuadé que la tradition seule a pu révéler à Kishagashugah le voyage de son aïeul, nous savons de lui qu'en effet c'est à l'histoire de ce voyage que nous devons la visite qu'il nous fait en 1827 avec son épouse, sa cousine, et trois guerriers distingués de sa tribu.

L'un de ces trois guerriers illustres parmi les Osages est *Washingasbha*, surnommé *l'esprit-noir*, à raison du nombre d'ennemis qu'il a terrassés. Il est le deuxième chef du village que commande le prince, et a enlevé cinq chevelures : il est recommandable par ses exploits autant que par sa naissance, qui est distinguée.

*Marcharthitahtoongah*, surnommé l'*Orateur*, en raison de son éloquence, est le plus vieux des six : il a quarante-cinq ans, et s'est illustré dans la carrière des armes par l'enlèvement de trois chevelures. Le plus jeune, *Minckchatahooh*, qui n'a que vingt-deux ans, n'a encore scalpé qu'un ennemi, parce qu'il n'a fait qu'une seule campagne.

Tels sont les six illustres Sauvages qui viennent nous visiter.

FIN.

